

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON
COMTÉ DE RICHMOND**

Lundi, le 01 février 2021 sous la présidence du maire, Monsieur Gérard Messier, séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton, tenue à huis clos. La réunion débute à 19h00 par visioconférence. Monsieur le Conseiller Adam Rousseau a motivé son absence.

Sont présents Messieurs les conseillers : Yvon Laroche
Claude Paulin
Alexandre Roy
Michel Frappier
Antoine Simard-Lebrun

La directrice générale et secrétaire-trésorière : Sylvie Champagne
ainsi que la directrice des services municipaux et
secrétaire-trésorière adjointe : Jacynthe Bourget

Il n'y a aucune personne présente à cette séance.

*** Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal.

*** **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Gérard Messier, souhaite la bienvenue à tous.

*** **RÉGULARITÉ, CONVOCATION, CONSTAT DE QUORUM, DÉLIBÉRATION À HUIS CLOS ET VOTE**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire.

*** La réunion débute par un moment de réflexion, lequel texte est lu par le conseiller, Monsieur Alexandre Roy.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

- *** Réflexion par Monsieur le conseiller Alexandre Roy;
- 1.0 Ouverture de la session et mot de bienvenue du maire;
 - 2.0 Régularité, convocation, constat de quorum, délibération à huis clos et vote;
 - 3.0 Adoption de l'ordre du jour;
 - 4.0 Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal du 11 janvier 2021;
 - Info 4.2 Suivi du procès-verbal du 11 janvier 2021;
 - 5.0 MRC :
 - Info 5.1 Suivi de la rencontre du 20 janvier 2021;
 - 6.0 Correspondance:
 - 6.1 Adoption du bordereau de correspondance du 06 au 22 janvier 2021;
 - 7.0 Administration générale :
 - 7.1 Avis de motion, dépôt et présentation d'un projet du règlement général de la municipalité;
 - 7.2 Avis de motion, dépôt et présentation d'un projet de règlement décrétant les coûts de licences et permis du règlement général de la municipalité;
 - 7.3 Procédure de vente pour taxes;

- 7.4 Cotisation annuelle à l'ADMQ;
- 7.5 Don à l'organisme communautaire Action partage;
- 7.6 Don à l'organisme communautaire Centre d'action bénévole;
- Info 7.7 Activités de fonctionnement à des fins fiscales au 31 janvier 2021;
- 8.0 Période de questions (15 minutes);
- 9.0 Sécurité publique:
 - 9.1 Quotes-parts 2021 Régie Intermunicipale Incendie;
 - 9.2 Éclairage public;
- 10.0 Travaux publics :
 - 10.1 Adoption du règlement 2021-266 décrétant la confection des plans et devis pour des travaux de pavage sur les rues Danny, Paquet et St-Pierre;
 - 10.2 Appel d'offres public – projet de pavage des rues Danny, Paquet et St-Pierre;
 - 10.3 Appel d'offres public – entrepôt de sel de voirie;
 - 10.4 Offre de services professionnels – TECQ 2019-2023;
 - 10.5 Offre de services professionnels – réfection du 2e rang (PAVL);
 - 10.6 Offre de services professionnels - traverse piétonne;
 - 10.7 Acceptation des frais – achat de pneus pour la rétrocaveuse;
- 11.0 Hygiène du milieu :
- 12.0 Aménagement, urbanisme et développement :
 - 12.1 Projet de la coopérative en télécommunication Cooptel pour desservir en internet à très haut débit sur tout le territoire de la MRC du Val-Saint-François et demandant une entente particulière avec le Gouvernement provincial à cet effet;
 - 12.2 Demande de Cooptel auprès de la CPTAQ;
- 13.0 Loisirs et culture :
 - 13.1 Borne de recharge pour véhicule électrique;
 - 13.2 Aide financière au Comité de loisirs;
 - 13.3 Politique de remboursement des frais de non-résidents pour activités sportives, récréatives et culturelles;
- 14.0 Comptes soumis pour approbation;
- 15.0 Affaires nouvelles :
- 16.0 Période de questions (15 minutes);
- 17.0 Ajournement ou levée de la séance;

*** Chaque élu s'identifie.

027-02.2021 2.0 RÉGULARITÉ, CONVOCATION, CONSTAT DE QUORUM, DÉLIBÉRATION À HUIS CLOS ET VOTE

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Antoine Simard-Lebrun, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil puissent y participer par visioconférence.

ADOPTION : 5 POUR

028-02.2021 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document ;

ET QUE l'ordre du jour soit adopté avec le point « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTION : 5 POUR

029-02.2021 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 JANVIER 2021

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie du procès-verbal du 11 janvier 2021 avant ce jour et déclare en avoir pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 11 janvier 2021 soit adopté tel que déposé.

ADOPTION : 5 POUR

***** 4.2 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 11 JANVIER 2021**

La directrice générale ne résume aucun dossier.

***** 5.1 SUIVI DE LA RENCONTRE DU 20 JANVIER 2021 – MRC**

Monsieur le maire, Gérard Messier résume le dossier du panneau historique.

030-02.2021 6.1 ADOPTION DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE DU 06 AU 22 JANVIER 2021

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers de prendre acte du bordereau de correspondance du 06 au 22 janvier 2021.

ADOPTION : 5 POUR

031-02.2021 7.1 AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur le Conseiller Claude Paulin donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera présenté pour adoption, un règlement général de la municipalité.

Le projet de règlement se résume comme suit : il vise à adopter divers articles relatifs aux affaires de la municipalité ;

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil et déposée, le tout conformément à la loi.

Copie dudit règlement sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville au moins 72 heures avant son adoption. Des copies seront disponibles pour consultation à la salle du conseil préalablement à l'assemblée où son adoption sera prévue.

032-02.2021 7.2 AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES COÛTS DE LICENCES ET PERMIS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera présenté pour adoption, un règlement décrétant les coûts et licences et permis du règlement général de la municipalité ;

Le projet de règlement se résume comme suit : il vise à décréter les coûts de licences et permis de certains articles du règlement général de la municipalité ;

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil et déposée, le tout conformément à la loi.

Copie dudit règlement sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville au moins 72 heures avant son adoption. Des copies seront disponibles pour consultation à la salle du conseil préalablement à l'assemblée où son adoption sera prévue.

033-02.2021 7.3 PROCÉDURE DE VENTE POUR TAXES

CONSIDÉRANT l'envoi des comptes de taxes pour l'année 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale à procéder à l'envoi de lettres enregistrées adressées aux propriétaires ayant un solde supérieur de 300,00\$ concernant leurs taxes municipales de l'année antérieure, les avisant de payer afin d'éviter les procédures judiciaires définies au Code municipal soit par vente pour taxes ou bref de saisie.

ADOPTION : 5 POUR

034-02.2021 7.4 COTISATION ANNUELLE À L'ADMQ

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement d'un montant de 907,39\$ incluant les taxes quant à la cotisation annuelle et assurance 2021 de la directrice générale à l'Association des directeurs municipaux du Québec ;

ET D'autoriser que cette dépense soit traitée selon l'article 5.1 du règlement 2007-83 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

ADOPTION : 5 POUR

035-02.2021 7.5 DON À L'ORGANISME COMMUNAUTAIRE ACTION-PARTAGE

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Action-Partage vient en aide aux gens démunis de notre municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme n'organise pas d'activité spéciale de financement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers qu'une somme de 700,00\$ soit versée à l'organisme communautaire Action-Partage pour l'année 2021 ; laquelle dépense est prévue au budget 2021.

ADOPTION : 5 POUR

036-02.2021 7.6 DON À L'ORGANISME COMMUNAUTAIRE CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE

CONSIDÉRANT QUE cet organisme à but non lucratif offre plusieurs services aux citoyens de notre municipalité, dont les services de livraison de la popote roulante, d'accompagnement-transport, clinique d'impôt, visites amicales auprès des aînés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers qu'une somme de 2 258,00\$ soit versée à l'organisme communautaire Centre d'action bénévole de Windsor et Région pour l'année 2021 ; laquelle dépense est prévue au budget 2021.

ADOPTION : 5 POUR

***** 7.7 ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES AU 31 JANVIER 2021**

La directrice générale résume le rapport préliminaire des activités de fonctionnement au 31 janvier 2021. Les revenus sont de 2 240 816,43\$ comparativement à un budget de 3 447 671,00\$. Les dépenses sont de 362 994,60\$ sur un budget de 3 300 171,00\$. Les immobilisations sont de 3 630,02\$ versus un budget de 52 500,00\$, ce qui représente un excédent de 1 881 451,96\$.

***** 8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

037-02.2021 9.1 QUOTE-PARTS 2021 – RÉGIE INTERMUNICIPALE INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la facture 198 du 01 janvier 2021 au montant de 132 861\$ quant au premier versement des quotes-parts à la Régie intermunicipale incendie de la Région de Windsor ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Antoine Simard-Lebrun, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le premier versement de la quote-part 2021 au montant de 131 542\$;

QUE cette dépense soit imputée au poste comptable 02.220.00.951 « Quote-part Régie Incendie Windsor » ; laquelle dépense est prévue au budget 2021 ;

D'autoriser le premier versement de la quote-part 2021 au montant de 1 319\$ pour la révision annuelle du plan de sécurité civile ;

ET QUE cette dépense soit assumée par le surplus accumulé – préparation aux sinistres.

ADOPTION : 5 POUR

038-02.2021 9.2 ÉCLAIRAGE PUBLIC

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite ajouter de l'éclairage public aux endroits suivants : rue St-Pierre, rue Chabot, virée rue des Mésanges et virée chemin Robert;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter les termes de la soumission du 14 janvier 2021 de la compagnie Lignes Électriques FJS au montant de 3 020,00\$ excluant les taxes pour l'achat et l'installation de quatre (4) nouvelles lumières de rue à être installées entre les numéros civiques 81 et 87 rue St-Pierre, sur la rue Chabot (1^{er} poteau à gauche à partir de l'intersection des rues de l'Église et Chabot), virée rue des Mésanges (près du numéro civique 16 des Mésanges) et virée chemin Robert (poteau H8M31);

ET D'autoriser le branchement final de ces quatre (4) nouvelles lumières par Hydro-Québec.

ADOPTION : 5 POUR

039-02.2021 10.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-266 DÉCRÉTANT LA CONFECTION DES PLANS ET DEVIS POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR LES RUES DANNY, PAQUET ET ST-PIERRE

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire d'effectuer des travaux de pavage sur les rues Danny, Paquet et St-Pierre ;

ATTENDU QUE le coût des plans et devis est de 6 194,26\$ taxes nettes ;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité est d'avis qu'une partie de ces travaux soit payée par les propriétaires des immeubles riverains ;

ATTENDU QUE les propriétaires du secteur ont été consultés le 26 août 2020

ATTENDU l'article 3 de la Loi sur les travaux municipaux ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance régulière du conseil du 11 janvier 2021 et qu'un projet du présent règlement a été déposé lors de cette même séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers que le règlement suivant portant le numéro 2021-266 soit adopté :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton décrète la préparation des plans et devis requis dans le cadre de la réalisation de travaux de pavage sur les rues Danny, Paquet et Saint-Pierre, au coût estimé de 6 194,26 \$, taxes nettes, tel qu'il appert de l'offre de services pour honoraires professionnels de la firme d'ingénierie EXP, du 25 mai 2020 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe « 1 ».

ARTICLE 3

Pour pourvoir au paiement de 7 % des dépenses prévues à l'article 2, le conseil affecte cette somme provenant de son fonds général.

ARTICLE 4

Pour pourvoir au paiement de 35 % des dépenses prévues à l'article 2, il est exigé et il sera prélevé une seule fois, conformément à l'article 81 de la Loi sur la fiscalité municipale, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du « secteur rues Danny et Paquet», les immeubles inclus dans ce secteur étant énuméré à la liste préparée par la municipalité jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe « II », une taxe spéciale à un taux suffisant basée sur l'étendue en front de ces immeubles imposables, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

Pour pourvoir au paiement Pour pourvoir à 58 % des dépenses prévues à l'article 2, il est exigé et il sera prélevé une seule fois, conformément à l'article 81 de la Loi sur la fiscalité municipale, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du « secteur rue Saint-Pierre», les immeubles inclus dans ce secteur étant énuméré à la liste préparée par la municipalité jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe « III », une taxe spéciale à un taux suffisant basée sur l'étendue en front de ces immeubles imposables, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

Malgré les articles 4 et 5 du présent règlement, lorsque l'immeuble imposable est un immeuble situé au carrefour de deux rues sur lesquelles seront effectués des travaux faisant l'objet de plans et devis, l'étendue en front de cet immeuble se calcule de la manière suivante :

A + A
B

- A : représente la longueur de l'un des côtés adjacents à une rue visée par les travaux;
- B : représente le nombre de côtés d'un immeuble adjacents à une rue visée par les travaux.

Malgré les articles 4 et 5 du présent règlement, lorsqu'un immeuble imposable est un immeuble situé au carrefour de deux rues mais qu'une seule de ces rues est visée par les travaux faisant l'objet des plans et devis, l'étendue en front de cet immeuble se calcule en divisant par 2 l'étendue en front de cet immeuble qui est adjacent à la rue sur laquelle seront effectués les travaux.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTION : 5 POUR

Gérard Messier, maire

Sylvie Champagne, directrice générale
secrétaire-trésorière

040-02.2021 10.2 APPEL D'OFFRES PUBLIC – PROJET DE PAVAGE DES RUES DANNY, PAQUET ET ST-PIERRE

CONSIDÉRANT le processus en cours pour le projet de pavage des rues Danny, Paquet et St-Pierre à la demande des propriétaires de ces secteurs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers de lancer un appel d'offres public pour des travaux de pavage des rues Danny, Paquet et St-Pierre selon le document à être préparé par la firme d'ingénieurs EXP.

ADOPTION : 5 POUR

041-02.2021 10.3 APPEL D'OFFRES PUBLIC – ENTREPÔT DE SEL DE VOIRIE

CONSIDÉRANT le processus en cours pour la construction d'un entrepôt de sel de voirie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers de lancer un appel d'offres public pour la construction d'un entrepôt de sel de voirie selon le document à être préparé par la firme d'ingénieurs EXP.

ADOPTION : 5 POUR

042-02.2021 10.4 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT la planification des travaux prévus en 2021 dans le cadre du programme TECQ 2019-2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des offres de services professionnels de EXP concernant les plans et devis et assistance technique pendant la construction pour des travaux de remplacement d'un égout pluvial en TTOG à l'intersection des rues Simard et Labbé et travaux de réhabilitation de la chaussée et de pavage du 6^e rang ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Antoine Simard-Lebrun et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter les détails de l'offre de services professionnels du 21 janvier 2021 de EXP au montant maximum de 4 500,00\$ excluant les taxes pour les plans et devis d'appel d'offres et services pendant les travaux de construction pour le remplacement d'un égout pluvial en TTOG à l'intersection des rues Simard et Labbé ;

D'accepter les détails de l'offre de services professionnels du 11 janvier 2021 de EXP au montant maximum de 23 800,00\$ excluant les taxes pour les plans et devis d'appel d'offres et services pendant les travaux de construction pour des travaux de réhabilitation de la chaussée et de pavage du 6^e rang ;

ET QUE ces dépenses soient assumées par le programme TECQ 2019-2023.

ADOPTION : 5 POUR

043-02.2021 10.5 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – RÉFECTION DU 2^E RANG (PAVL)

CONSIDÉRANT QUE le conseil est informé de la possibilité d'une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL - Volet AIRRL) lors de l'ouverture du programme prévue au printemps 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le 2^e rang pourrait être admissible selon les critères du programme ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'offre de services professionnels de EXP concernant la réfection du 2^e rang dans le cadre de ce programme de subvention ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter les détails de l'offre de services professionnels du 21 janvier 2021 de EXP pour un montant maximal de 4 400,00\$ excluant les taxes concernant les plans et devis préliminaires pour des travaux de réhabilitation de la chaussée et de pavage du 2^e rang ;

ET QUE cette dépense soit assumée par la réserve des Carrières Sablières.

ADOPTION : 5 POUR

044-02.2021 10.6 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – TRAVERSE PIÉTONNE

CONSIDÉRANT QUE le conseil est informé de la possibilité d'une aide financière dans le cadre du Programme de développement des transports actifs dans les périmètres urbains du Ministère des Transports ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'offre de services professionnels de la direction de l'ingénierie et infrastructures de la Fédération québécoise des municipalités ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter les détails de l'offre de services professionnels du 22 janvier 2021 de la direction de l'ingénierie et infrastructures de la FQM pour un montant de 3 479,87\$ excluant les taxes concernant les documents requis à cette demande d'aide financière ;

ET QUE cette dépense soit assumée par le surplus accumulé non affecté.

ADOPTION : 5 POUR

045-02.2021 10.7 ACCEPTATION DES FRAIS – ACHAT DE PNEUS POUR LA RÉTROCAVEUSE

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 285-12.2020 autorisant l'achat de pneus d'hiver pour la rétrocaveuse ; laquelle dépense devait être réalisée en décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la facture de Pneus Robert Bernard (St-Élie) Ltée du 05 janvier 2021 ; date à laquelle les pneus ont été livrés et installés ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de voirie du 19 janvier 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture ELI-F143466 du 05 janvier 2021 au montant de 6 355,48\$ incluant les taxes ;

ET QUE cette dépense soit assumée par le surplus accumulé non affecté.

ADOPTION : 5 POUR

11.0 HYGIÈNE DU MLIEU

Aucun sujet traité.

046-02.2021 12.1 RÉSOLUTION APPUYANT LE PROJET DE LA COOPÉRATIVE EN TÉLÉCOMMUNICATION COOPTEL POUR DESSERVIR EN INTERNET À TRÈS HAUT DÉBIT SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS ET DEMANDANT UNE ENTENTE PARTICULIÈRE AVEC LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL À CET EFFET

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme Régions Branchées, le ministère de l'Économie et de l'innovation a sélectionné un fournisseur en télécommunication pour la MRC du Val-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE selon les informations transmises à la MRC du Val-Saint-François par ce télécommunicateur, le projet déposé ne couvre pas l'ensemble de la MRC du Val-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val-Saint-François a adopté une résolution (CA-20-04-10) appuyant toutes compagnies en télécommunication à déposer un projet aux instances fédérales et provinciales afin de déployer un Internet à très haut débit, le tout, conditionnel à ce que le projet déposé offre des services couvrant l'ensemble des portes non actuellement desservi en Internet à très haut débit dans la MRC du Val-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de la MRC du Val-Saint-François est de couvrir l'ensemble du territoire en Internet à très haut débit;

CONSIDÉRANT QUE selon le communiqué de presse du ministère de l'Économie et de l'Innovation daté du 21 mai 2020 « Le gouvernement s'est engagé à ce que tous les projets permettant de fournir un accès à Internet haut débit à l'ensemble des foyers québécois soient réalisés ou en voie de l'être d'ici 2022. L'appel de projets Régions branchées constitue le premier volet du plan de déploiement pour atteindre cet objectif. »

CONSIDÉRANT QUE selon les propos du ministre de l'Économie et de l'Innovation, monsieur Pierre Fitzgibbon rapporté dans la Presse du samedi 25 juillet 2020 indique les intentions du Gouvernement pour la suite du dossier :« Les *trous* qui restent dans la couverture seront comblés *au cas par cas*, en négociant avec les fournisseurs établis dans les régions concernées. *On va dire aux telcos : "Vous avez couvert 80 % de la région, il vous manque 20 %. Qu'est-ce qu'il vous faut pour couvrir les 20 %, combien ça coûte?"* », illustre M. Fitzgibbon.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton est parmi les onze municipalités de la MRC du Val-Saint-François qui ont signé une entente liant Cooptel, coopérative en télécommunication bien établie sur le territoire

depuis plusieurs décennies, aux municipalités afin de remplir l'objectif de la MRC du Val-Saint-François et celui du Gouvernement.

CONSIDÉRANT QUE les onze municipalités concernées ont accordé une aide financière à la coopérative en télécommunication, afin d'assurer le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble des foyers de la MRC qui ne possède pas un internet à haut débit selon l'étude de l'ingénierie de la MRC.

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val-Saint-François a demandé au Gouvernement une rencontre à cet effet en Août 2020, sans recevoir de réponse (Résolution CA-20-08-11).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton considère qu'avec l'entente signée avec Cooptel, la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton considère qu'elle a atteint l'objectif du Gouvernement ;

QUE le conseil de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton demande de prendre entente avec le Gouvernement, afin que toutes les municipalités participantes à ces ententes soient dédommagées, pour les montants négociés en substitution à la responsabilité provinciale dans ce domaine.

QUE la présente résolution soit transmise à monsieur Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation, à monsieur Gilles Bélanger, Adjoint parlementaire du ministre de l'Économie et de l'Innovation (volets économie et Internet haute vitesse) et à monsieur André Bachand, député de Richmond;

ADOPTION : 5 POUR

047-02.2021 12.2 RÉOLUTION APPUYANT LA DEMANDE DE COOPTEL AUPRÈS DE LA CPTAQ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton, comme plusieurs municipalités de la MRC du Val-Saint-François a signé en 2019 une entente légale avec Cooptel, coopérative en télécommunication, afin d'assurer le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble des foyers et entreprises de la MRC qui ne possède pas un Internet à haut débit.

CONSIDÉRANT QUE le projet débuté en 2019 progresse bien et déjà près de 400 foyers ont été branchés par la fibre optique dans la MRC;

CONSIDÉRANT QUE pour atteindre les objectifs de la MRC, Cooptel doit notamment installer ses équipements situés dans les emprises des routes et exceptionnellement sur un terrain agricole;

CONSIDÉRANT QUE Cooptel a fait une demande à la CPTAQ afin d'installer des équipements de télécommunication pour une superficie de 17m² en zone agricole (dossier : 429821) dans la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton;

CONSIDÉRANT QUE cette demande à la CPTAQ a été appuyée par la MRC du Val-Saint-François (résolution CA-20-10-14);

CONSIDÉRANT QUE selon des informations obtenues par Cooptel, les équipements visés par le dossier 429821 à la CPTAQ sont nécessaires pour alimenter en Internet par fibre optique 6000 logements (340 bâtiments où s'exercent des activités agricoles) et ce, dans sept municipalités de la MRC du Val-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton est bien au fait des délais inhérents aux demandes d'autorisation auprès de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val-Saint-François est d'avis qu'offrir un Internet à très-haute vitesse aux producteurs agricoles répond aux objectifs et à la mission de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE pendant la pandémie que vit présentement le Québec, l'accès à Internet est devenu un besoin critique notamment pour le télétravail et l'éducation à distance, dans ce contexte, chaque semaine compte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton demande à la CPTAQ de prioriser le dossier 429821, afin de limiter les délais dans le branchement à Internet à très haute vitesse de toute sa population;

QUE la présente résolution soit transmise à monsieur André Lamontagne, Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, à Me Stéphane Labrie, président de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, à monsieur Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation, à monsieur Gilles Bélanger, Adjoint parlementaire du ministre de l'Économie et de l'Innovation (volets économie et Internet haute vitesse) et député d'Orford, à monsieur François Jacques, député et Mégantic et à monsieur André Bachand, député de Richmond.

ADOPTION : 5 POUR

Monsieur le maire ajoute que le projet de Cooptel sera retardé.

048-02.2021 13.1 BORNE DE RECHARGE POUR VÉHICULE ÉLECTRIQUE

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite installer une borne de recharge pour véhicule électrique ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter les termes de la soumission du 01 décembre 2020 de la compagnie Lignes Électriques FJS au montant de 9 278,35\$ excluant les taxes pour la fourniture et l'installation d'une borne de recharge sur piédestal pour véhicule électrique, laquelle sera installée dans le stationnement du centre communautaire France-Gagnon-Laprade ;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste comptable 03.600.00.000 Immobilisations ; laquelle dépense est prévue au budget 2021.

ADOPTION : 5 POUR

049-02.2021 13.2 AIDE FINANCIÈRE AU COMITÉ DE LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande de financement du Comité de loisirs pour l'année 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme prévoit plusieurs activités pour les citoyens de la municipalité dont Plaisirs d'hiver (12 000\$), la fête nationale (14 750\$), cours ton Saint-François (2 000\$), bingo (200\$), halloween (200\$), la fête de Noël (2 000\$) et frais divers (1 000\$) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers qu'une somme de 32 150\$ soit versée au Comité de loisirs, laquelle dépense est prévue au budget 2021 ;

ET QUE le comité s'engage à remettre au conseil municipal un rapport financier des différentes activités.

ADOPTION : 5 POUR

050-02.2021 13.3 POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE NON-RÉSIDENTS POUR LES ACTIVITÉS SPORTIVES, RÉCRÉATIVES ET CULTURELLES

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la politique de remboursement des frais de non-résidents pour les activités sportives, récréatives et culturelles ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers d'adopter la politique de remboursement des frais de non-résidents pour les activités sportives, récréatives et culturelles ;

ET QUE celle-ci soit diffusée sur le site internet de la municipalité et soit résumée dans la prochaine revue municipale.

ADOPTION : 5 POUR

COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

COMPTES A PAYER DU 06 AU 31 JANVIER 2021

N° déboursé	N°	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Montant
202100021					annulé	
202100022 (C)	8490		2021-01-15	37	HYDRO-QUEBEC	2 305,00 \$
202100023 (C)	8491		2021-01-15	51	BELL MOBILITE	115,99 \$
202100024 (C)	8492		2021-01-15	1448	BOULANGER TOMMY	138,00 \$
202100025 (I)	8493	I	2021-01-18	1449	WALOCH JENNY	226,00 \$

Total des paiements

2 784,99 \$

COMPTES A PAYER SÉANCE DU 01 FÉVRIER 2021

N° déboursé	N°	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Montant
202100026 (I)	8517		2021-02-02	34	FEDERATION QUEBECOISE MUNICIPALITES	1 485,73 \$
202100027 (I)	8521		2021-02-02	37	HYDRO-QUEBEC	614,16 \$
202100028 (I)	8535		2021-02-02	41	PETITE CAISSE	267,50 \$
202100029 (I)	8537		2021-02-02	42	PIECES D'AUTO BILODEAU INC.	328,66 \$
202100030 (I)	8547		2021-02-02	44	SIGNALISATION DE L'ESTRIE	549,36 \$
202100031 (I)	8548		2021-02-02	53	SUPERIEUR PROPANE INC.	3 624,37 \$

202100032 (I)	8550	2021-02-02	54	TARDIF DIESEL INC.	1 473,69 \$
202100033 (I)	8496	2021-02-02	55	ASSOCIATION DES DIRECTEURS	1 620,24 \$
202100034 (I)	8525	2021-02-02	96	LIGNE ELECTRIQUE F.J.S. INC.	109,23 \$
202100035 (I)	8520	2021-02-02	201	GREAT WEST	3 285,30 \$
202100036 (I)	8495	2021-02-02	222	ACTION-PARTAGE	700,00 \$
202100037 (I)	8530	2021-02-02	226	MEUNIER OUTILLAGE INDUSTRIEL	240,93 \$
202100038 (I)	8541	2021-02-02	263	RÉGIE INTERM. INCENDIE WINDSOR	132 861,00 \$
202100039 (I)	8518	2021-02-02	275	FONDS INFORMATION sur le territoire	65,00 \$
202100040 (I)	8543	2021-02-02	276	REVENU DU Canada	8 002,79 \$
202100041 (I)	8542	2021-02-02	277	RETRAITE QUÉBEC	657,60 \$
202100042 (I)	8544	2021-02-02	278	REVENU DU QUEBEC	20 305,35 \$
202100043 (I)	8546	2021-02-02	300	SANI ESTRIE INC.	8 943,80 \$
202100044 (I)	8511	2021-02-02	309	CROIX-ROUGE CANADIENNE -DIV. QUEBEC	405,79 \$
202100045 (I)	8538	2021-02-02	348	PNEUS ROBERT BERNARD (ST-ELIE) LTÉE	6 699,16 \$
202100046 (I)	8539	2021-02-02	356	PORTES DE GARAGE RUEL ET FILS	1 272,80 \$
202100047 (I)	8519	2021-02-02	359	GENERAL BEARING SERVICE	48,87 \$
202100048 (I)	8532	2021-02-02	453	MUNICIPALITÉ ST-DENIS-DE-BROMPTON	135,25 \$
202100049 (I)	8533	2021-02-02	454	ORIZON MOBILE	172,05 \$
202100050 (I)	8504	2021-02-02	476	CAISSE DESJARDINS DU VAL-SAINT-	521,94 \$
202100051 (I)	8536	2021-02-02	484	PETROLES COULOMBE ET FILS INC.	3 724,76 \$
202100052 (I)	8549	2021-02-02	502	SYNDICAT CANADIEN FONCTION	631,30 \$
202100053 (I)	8528	2021-02-02	536	MEGABURO	595,77 \$
202100054 (I)	8513	2021-02-02	701	DISTRIBUTION J. M. BERGERON INC.	2 259,03 \$
202100055 (I)	8534	2021-02-02	717	OUELLET SUZANNE	644,00 \$
202100056 (I)	8526	2021-02-02	723	MARCHE ST-FRANCOIS	1 924,19 \$
202100057 (I)	8529	2021-02-02	755	MESSIER GÉRARD	45,99 \$
202100058 (I)	8510	2021-02-02	766	CREATIONS JADE	344,60 \$
202100059 (I)	8540	2021-02-02	878	PUBLIDIFFUSION	34,49 \$
202100060 (I)	8552	2021-02-02	879	TECHNOLOGIES CDWARE INC.	115,52 \$
202100061 (I)	8553	2021-02-02	893	VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS	482,73 \$
202100062 (I)	8507	2021-02-02	964	COMITÉ FAMILLE ET AINES - WINDSOR	999,75 \$
202100063 (I)	8515	2021-02-02	965	DUPUIS MARYSE	83,16 \$
202100064 (I)	8545	2021-02-02	1039	ROBERT CYNTHIA	300,00 \$
202100065 (I)	8497	2021-02-02	1054	AVIZO EXPERTS CONSEILS	3 675,09 \$
202100066 (I)	8524	2021-02-02	1117	LES SERVICES EXP INC.	5 208,37 \$
202100067 (I)	8500	2021-02-02	1125	BOISVERT CINDY	1 266,67 \$
202100068 (I)	8506	2021-02-02	1174	COMITE DE LOISIRS-	32 150,00 \$
202100069 (I)	8505	2021-02-02	1175	CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE	2 258,00 \$
202100070 (I)	8516	2021-02-02	1231	EQUIPEMENT MOORE LTEE	4 069,51 \$
202100071 (I)	8554	2021-02-02	1233	VIVACO GROUPE COOPERATIF	907,39 \$
202100072 (I)	8494	2021-02-02	1234	9230-4815 QUÉBEC INC.	201,21 \$
202100073 (I)	8531	2021-02-02	1271	MORNEAU SHEPELL LTD	1 305,99 \$
202100074 (I)	8514	2021-02-02	1274	DSF INVESTISSEMENTS EN FIDUCIE	767,06 \$
202100075 (I)	8502	2021-02-02	1355	CAISSE DE DRUMMONDVILLE	506,58 \$
202100076 (I)	8523	2021-02-02	1357	LAROCHELLE MARYSE	325,00 \$
202100077 (I)	8501	2021-02-02	1358	CAIN LAMARRE SENCRL	707,75 \$
202100078 (I)	8503	2021-02-02	1365	CAISSE DESJARDINS DES SOURCES	700,72 \$
202100079 (I)	8508	2021-02-02	1372	CONFECTION WINDSOR	437,36 \$
202100080 (I)	8551	2021-02-02	1385	TECH-NIC RÉSEAU CONSEIL INC.	2 631,49 \$
202100081 (I)	8499	2021-02-02	1388	BANQUE NATIONALE DU CANADA	470,26 \$
202100082 (I)	8512	2021-02-02	1391	DISTRIBUTION ECO-SOLUTIONS	565,68 \$
202100083 (I)	8522	2021-02-02	1405	INDUSTRIELLE ALLIANCE	698,28 \$
202100084 (I)	8509	2021-02-02	1417	COUCHE-TARD 1112	361,35 \$
202100085 (I)	8498	2021-02-02	1418	BANQUE DE MONTREAL - BMO	650,30 \$

VISA -50,99 \$

Total des paiements

266 388,93\$

**SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0001
SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0002**

**25 074.06\$
17 206.23\$**

051-02.2021 14.0 COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer en date du 01 février 2021 au montant de 266 388,93\$:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers que soit adoptée la liste des comptes à payer telle que déposée;

ET QUE la directrice générale soit autorisée à en effectuer le paiement à qui de droit.

ADOPTION : 5 POUR

***** 15.0 AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet n'est traité.

***** 16.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il n'y a aucune question.

052-02.2021 17.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19h30.

ADOPTION : 5 POUR

Je soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Gérard Messier, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

Gérard Messier, maire

Sylvie Champagne, directrice générale
secrétaire-trésorière